

Le sacrement du pardon

Il est bien connu qu'à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, l'accès au sacrement du pardon est disponible à plusieurs moments de la semaine.

Nous y retrouvons une équipe de prêtres qui partage un horaire accessible à toutes et à tous. Bref, le sacrement du pardon est inscrit dans les priorités de la chapelle.

Accessibilité :

Dimanche : Dès 9h20, 11h et 16h20.

Lundi : 11h25

Mardi : 16h25

Mercredi : 11h25

Jeudi: 16h25

Vendredi: 11h25

Samedi : 11h25, 16h25

Du lundi au vendredi, le père Viateur reçoit à son bureau du 1259 rue Berri, 10^{ième} étage, de 14h à 16h.

Aussi, vous pouvez prendre rendez-vous au secrétariat en dehors de ces horaires, ou vous présenter à la sacristie avant ou après la messe.

Qu'est-ce que le pardon ?

La démarche du pardon sacramentel manifeste le désir de changer des choses dans notre vie. Notamment, de se laisser toucher par la Miséricorde de Dieu qui accueille, à bras ouvert, ceux et celles qui veulent le rencontrer, et de manière toute spéciale, à l'intérieur de la confession. Le pardon sacramentel manifeste que Dieu est bon et tout-puissant, et qu'Il éloigne de nous ce qui blesse nos relations les uns envers les autres et envers Dieu. Son pardon nous relance. Par ce sacrement, Jésus, le Christ, notre Seigneur et notre frère, nous manifeste l'amour du Père lorsque l'on cherche s'améliorer.

Le prêtre

Le prêtre, par son ordination, est investi à la suite du Christ Jésus à entendre les confessions. Avec prudence, discrétion absolue, patience, discernement et bonté, le prêtre entend la personne qui lui confie son regret sincère pour ses péchés. Puis, il prononce l'absolution pour faire vivre une expérience authentique de l'amour miséricordieux de Dieu. Cette démarche libère réellement lorsque la personne a le ferme propos de ne plus recommencer. Après l'absolution du prêtre qui transmet la miséricorde de Dieu, la personne est invitée à faire un geste de réparation en signe de renouveau dans sa vie.

Soyez toujours les bienvenus !